

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

Délibération n°2026-17

Objet :

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF AU PROJET TNE VAGUE 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt janvier, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 14 janvier 2026, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents au début de la séance : 20

Maire : M. Ferdy LOUISY

Adjoints :

Mme Jenifer GÉRAN
Mme Chantal REGENT
M. Luc DONNET
Mme Geneviève GAMER
Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

Conseillers municipaux

M. Nedly NERTOMB
Mme Patricia DANICAN
M. Lucien JOSEPHINE
M. Philippe TARER
Mme Nadia CONSTANT
M. Félix EMMANUEL
Mme Héléna NAGAMAN
Mme Marielle LAROCHELLE
Mme Léone FORTUNÉ
Mme Cynthia CHAPOULIE
Mme Jacqueline JANGAL
M. Meddy TOTO
Mme Maryse CITRONNELLE
M. Bernard ZORA

Nombre de membres	En exercice	27
	Présents	20
	Absents	07
	Procuration	00
Vote	Pour	20
	Contre	00
	Abstention	00
A l'unanimité	Votants	20

Date de la convocation	14 janvier 2026
Acte rendu exécutoire	
le.....	<u>28 JAN. 2026</u>
après transmission électronique en Préfecture	
le.....	<u>28 JAN. 2026</u>
et mise en ligne sur le site de la commune	
le.....	<u>28 JAN. 2026</u>

Sièges vacants : Deux (2) sièges sont vacants à la suite de la démission de conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : 00

Absents : 07

M. Daniel PÉTRIS, M. Achille ADONAI, Mme Lovely SAINT-MAXIMIN, Mme Marie-Louise MÉLON,
M. Basile PÉTRIS, Mme Esther GALLIÉRIE, Mme Béatrice GENNEVILLE.

971-21971140-20260128-15-DE

Secrétaire de séance désignée

Réception par le Préfet : 28-01-2026

à l'unanimité (Art L2121-37 du CGCT) : Mme Jacqueline JANGAL.

Publication le : 28-01-2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°2025-25 relative à l'approbation du projet TNE-D (Territoires Numériques Educatifs-Démonstrateurs) ;

Considérant le rapport de Monsieur le Maire portant sur la modification du plan de financement relatif au projet TNE vague 2 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Article 1 : D'APPROUVER le plan de financement relatif au projet Territoires Numériques Educatifs (TNE) vague 2 :

Dépenses		Recettes		%
Volet équipements numériques	89 000,00	Financement PIA	62 300,00	70%
		Financement collectivité	26 700,00	30%
Volet outils et ressources numériques	6 000,00	Financement PIA	3 000,00	50%
		Financement collectivité	3 000,00	50%
TOTAL	95 000,00		95 000,00	100%

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE-TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme.


 Le Maire
Ferdy LOUISY

La Secrétaire de séance
Jacqueline ANGAL

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20260128-15-DE

Réception par le Préfet : 28-01-2026

DÉLIBÉRATION N°2026-17 DU 20 JANVIER 2026 PUBLIÉE LE 28-01-2026 A L'ISSUE DE LA RÉUNION DU PLAN DE FINANCEMENT PROJET TNE VAGUE 2